



BSIF  
OSFI



Bureau du surintendant des  
institutions financières Canada

Office of the Superintendent of  
Financial Institutions Canada

## Mise en garde

### Numéro 74 – Mai 2007

Les entités désignées ci-après ne sont pas des institutions financières fédérales reconnues.

<i>Nom et adresse de l'entité</i>	<i>Site Web / Entité(s) apparentée(s)</i>	<i>Pour signaler ou obtenir d'autres renseignements</i>
<b>Borealis International</b>  311, rue George Peterborough (Ontario) Canada  K9J 3H3	<a href="http://www.borealisglobal.com/index.htm">http://www.borealisglobal.com/index.htm</a>  <a href="http://www.berealisfinancial.com">http://www.berealisfinancial.com</a>  (nota : ces deux sites Web semblent ne plus être en ligne)  et  <b>The Laiki Group</b>  et  <b>The Synergy Group</b>	Le centre national d'appels Phonebusters

L'entreprise Borealis International sollicite des dépôts dont elle affirme que « le rendement annuel est garanti être de 10 à 18 % par une société de fiducie canadienne ». Des documents affichés antérieurement dans le site Web susmentionné affirmaient que ces dépôts étaient « assurés par l'une des 3 plus grandes sociétés de réassurance au monde. La protection fournie par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) ne protège les produits bancaires que jusqu'à concurrence de 100 000 \$ C. Nous allons au-delà de ce montant. »

Le site Web de Borealis indiquait également que son service de dépôts était offert par l'entremise de la société « Atlantic Trust Company ».

Le public devrait prendre connaissance de ce qui suit :

1. La société Atlantic Trust Company Inc. (« Atlantic Trust ») est une société de fiducie constituée en vertu d'une loi d'intérêt privé de la province de l'Île-du-Prince-Édouard. L'adresse de son siège social est le 15, rue Queen, Case postale 429, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7K7.
2. La société Atlantic Trust n'est pas autorisée à prendre des dépôts et n'est pas membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.
3. La société Atlantic Trust a informé le BSIF qu'elle n'a conclu aucune entente avec l'entreprise Borealis International (ou toute entité apparentée) contrairement à ce qu'indiquent les documents affichés dans les sites Web susmentionnés.
4. Borealis International n'est pas une institution financière fédérale canadienne.

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) reçoit régulièrement de l'information au sujet d'entités prétendant être des institutions financières. Nous croyons savoir que ces entités sont liées à diverses fraudes sur les commissions anticipées et aux « lettres frauduleuses provenant du Nigeria ». Le public est invité à se montrer prudent lorsqu'il fait affaire avec une société ou un individu qui prétend représenter une entité financière dont le nom lui est inconnu. **Il lui faut notamment savoir que personne ne devrait être tenu de verser une commission anticipée (quelle que soit la raison invoquée) pour ouvrir un compte, pour régler des frais de services gouvernementaux ou pour obtenir des services de nature semblable.** La plupart du temps, les fraudeurs exigent que les fonds soient expédiés au nom d'un individu plutôt que de l'entité financière invoquée. Aucun virement de fonds légitimes ne peut être effectué, par virement télégraphique ou autre moyen, directement à l'ordre d'entités fictives.

Les mises en garde du BSIF contiennent les noms d'entités récemment portées à notre attention sous forme d'avis, de demandes de renseignements ou de plaintes. Ces entités, ou les personnes affirmant les représenter, exercent peut-être au Canada des activités qui contreviennent aux dispositions de la *Loi sur les banques*, de lois régissant les institutions financières fédérales ou d'autres lois fédérales ou provinciales.

On trouvera la liste cumulative des entités mentionnées dans les avis, circulaires et mises en garde précédents du BSIF dans le site Web du BSIF à l'adresse suivante, [http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index\\_f.aspx?ArticleID=166](http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index_f.aspx?ArticleID=166).

**Prière d'acheminer les lettres frauduleuses au Centre national d'appels Phonebusters (CNAP).**

**Adresse postale :** Case postale 686  
North Bay (Ontario)  
P1B 8J8

**Site Web :** [www.phonebusters.com](http://www.phonebusters.com)

**N° de téléphone sans frais :** 1 (888) 495-8501 (Canada et États-Unis)

**N° de télécopieur sans frais :** 1 (888) 654-9426 (Canada et États-Unis)

**N° de téléphone :** 1 (705) 495-8501 (appels locaux et outremers)

**N° de télécopieur :** 1 (705) 494-4008 (appels locaux et outremers)

**Courriel :** [info@phonebusters.com](mailto:info@phonebusters.com)

**Lettres frauduleuses provenant du Nigéria :** [waf@phonebusters.com](mailto:waf@phonebusters.com)

**Le Centre national d'appels Phonebusters (CNAP) résulte d'un partenariat unissant la Police provinciale de l'Ontario et la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Les personnes et organismes qui reçoivent de nouvelles versions des lettres frauduleuses sont priés d'en transmettre une copie au CNAP, surtout lorsque ces documents comportent une adresse postale ou un numéro de téléphone au Canada. Tous les documents ayant trait aux demandes de règlement de commissions anticipées devraient également être envoyés au CNAP. Ces renseignements servent à repérer les fraudeurs éventuels.**

<b>Division de la conformité</b> <b>121, rue King Ouest</b> <b>Toronto (Ontario)</b> <b>M5H 3T9</b>	<b>N° de téléphone :</b> 1 (416) 973-6117 <b>N° de télécopieur :</b> 1 (416) 954-3169 <b>courriel :</b> <a href="mailto:scaminfo@osfi-bsif.gc.ca">scaminfo@osfi-bsif.gc.ca</a>
--	--